

La maison des gens solidaires

CHEIRY • La coopérative Bâtir groupé commence les travaux d'un bâtiment communautaire qui réunira différentes générations sous le même toit dès 2016.



La future habitation sera construite sur un terrain de 1000 m², situé à la sortie du village de Cheiry en direction de Granges-près-Marnand.

BÂTIR GROUPE

DELPHINE FRANCEY

Vivre ensemble, coopérer, être solidaire ou encore respecter l'environnement. Voici les valeurs que devront partager les locataires d'une future maison communautaire qui sortira de terre à Cheiry. Les travaux préparatoires viennent de commencer sur une parcelle de 1000 m² située à la sortie du village en direction de Granges-près-Marnand. Le chantier devrait durer environ une année, jusqu'à l'été 2016.

Le maître d'ouvrage de ce projet de cohabitation écologique se nomme Bâtir groupé. Cette coopérative, qui construit actuellement le premier écovillage romand à Grandvaux, près de Lausanne, est constituée notamment de membres de l'association lausannoise Smala (lire ci-après). En clair, Bâtir groupé construit et entretient les maisons alors que Smala se charge de les animer.

Deuxième réalisation

La maison de Cheiry constitue la deuxième réalisation de la coopérative. Elle répondra aux normes Minergie et se présentera sous la forme d'un octogone en ossature bois. Elle sera construite en matériaux naturels sur deux étages et comprendra trois appartements de

six pièces. Les logements mesureront entre 130 et 150 m². Le coût du chantier est estimé à près de 1,3 million de francs, précise Théo Bondolfi, chef de projet de Smala. Soit 430 000 francs pour un appartement de 6 pièces. Le maître d'ouvrage a pour devise de proposer des prix inférieurs au marché. Pour y parvenir, il mandate en priorité des petites entreprises locales composées d'artisans indépendants. L'avantage? Ils travaillent en réseau, sont plus flexibles et ont des coûts de fonctionnement administratifs moins importants.

Le loyer se montera en moyenne à 300 francs par pièce, en fonction de la taille. Les adultes devront également verser chaque mois plus de 300 francs supplémentaires pour constituer un pot commun. Ce pot servira entre autres à disposer d'une maman de jour, d'un véhicule électrique ou encore d'un jardinier.

«Ces trois appartements s'adressent par exemple aux familles nombreuses, à des seniors ou encore à des familles monoparentales», indique Théo Bondolfi. L'idée est de permettre à plusieurs personnes de cohabiter en continuant à vivre à leur rythme, mais en choisissant un mode de vie plus solidaire. L'objectif

est de favoriser l'entraide intergénérationnelle et interculturelle.

Entraide entre locataires

Concrètement, les locataires disposeront d'un logement privé et se partageront des espaces et des services. «A Cheiry, les habitants de la maison communautaire auront en commun le salon, le jardin potager, des véhicules et probablement des chambres d'ami», énumère Théo Bondolfi. Chaque personne pourra proposer une activité ou un service pour la collectivité. Par exemple, les seniors garderont les enfants d'un couple qui en

contrepartie leur feront les courses. Seule obligation pour les locataires: participer à la séance mensuelle pour coordonner et développer les activités.

Pour l'instant, une douzaine de personnes se sont dites intéressées à tenter l'expérience à Cheiry dont un couple de préretraité et une famille recomposée de quatre enfants. «On propose une période d'essai de 6 à 8 mois, qui peut être prolongée deux fois. Car opter pour ce mode de vie ne se choisit pas dans l'urgence», estime Théo Bondolfi en ajoutant qu'il faut environ trois ans pour avoir une équipe stable. I

UNE QUARANTAINE DE PROJETS

Créée en 1993 sous le nom de Tir Groupé, l'association Smala compte une quinzaine de membres au sein de sa direction et 3000 sympathisants. Sa mission est de soutenir des projets d'innovation sociale, culturelle et environnementale. Elle anime entre autres des lieux où s'expérimente l'art de coopérer et de cohabiter de manière innovante et respectueuse de l'environnement. L'association a à son actif une quarantaine de pro-

jets provisoires d'habitations communautaires. En plus de Cheiry, elle construit actuellement un écovillage à Grandvaux, en Lavaux, qui proposera une vingtaine de logements et une dizaine de pièces communes (ateliers, cuisines, salons). La fin du chantier est prévue pour l'été 2016. Elle projette également de créer d'ici à 2018 vingt-cinq logements de 2 à 7,5 pièces organisés sous la forme d'un village à Founex (VD). DEF

HÔPITAL BROYARD

De gros montants à investir pour l'avenir

PIERRE KÖSTINGER

Pour continuer de s'adapter et répondre aux besoins futurs, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) devrait, à terme, investir près de 65 millions de francs. C'est du moins ce que mentionne le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de l'HIB pour l'année 2014. Un document qui sera discuté jeudi par le Grand Conseil fribourgeois.

Vice-président du conseil d'établissement de l'HIB et préfet de la Broye fribourgeoise, Christophe Chardonnens confirme que les montants à injecter seront importants. Il précise toutefois que le chiffre de 65 millions relève de l'ancien conseil d'établissement et devra être réévalué. «Jusqu'à-là, nous avons surtout optimisé les infrastructures existantes. Il s'agit à présent de mener une réflexion en vue de leur renouvellement», dit-il.

Cette vaste réfection passera-t-elle par de nouvelles constructions ou par une modification du bâti existant? «Toutes les pistes restent ouvertes à ce stade», répond Christophe Chardonnens. Le développement des soins ambulatoires représente un point important des réflexions à mener. «Les installations actuelles ont d'abord été conçues pour des séjours hospitaliers. Mais les patients rentrent aujourd'hui plus vite chez eux à la suite d'une opération», souligne le préfet.

L'intégration de cabinets médicaux au sein de l'HIB est l'un des autres dossiers sur lequel planche son conseil d'établissement. «Il s'agirait ainsi par là de renforcer le dispositif de la médecine générale, qui se trouve mis à mal aujourd'hui», précise le magistrat.

Autre développement: le rapport fait mention d'une réflexion menée en vue d'une éventuelle collaboration de l'HIB avec une clinique privée voulant s'installer dans la Broye. Le préfet confirme que des discussions sont en cours avec un partenaire privé. Il ne souhaite pas en dire plus à ce stade.

S'agirait-il de la société vaudoise CIC groupe santé? Le groupe, qui possède une clinique à Clarens-Montreux et une autre à Saxon (VS), cherche à s'étendre en Suisse romande, notamment dans le sud du canton de Fribourg et dans la Broye ainsi que le mentionnent plusieurs médias. Contacté hier, son directeur Jean-Marc Zumwald confirme que ces projets sont toujours à l'ordre du jour, mais ne souhaite pas se prononcer sur un possible partenariat avec l'HIB. I

EN BREF

BULLE Un recueil d'images sur la Condémine

Le photographe Francesco Ragusa publie aux Editions Faim de Siècle l'ouvrage «La Condémine 2011-2014 - Le temps d'une image». Ce recueil photographique de 300 pages regroupe les meilleures images que l'artiste a prises sur le site de l'école de la Condémine, à Bulle. Le livre représente la dernière étape d'un projet mené avec Marc Zamparo, architecte en charge de la construction des nouveaux bâtiments de la Condémine. Durant plusieurs années, Francesco Ragusa a arpenté le chantier et ses environs. Avant d'y photographier les élèves. Ses clichés avaient notamment fait l'objet d'une exposition au Musée gruérien d'octobre 2014 à mars 2015. JER

JUSTICE

Deux «frères Dalton» cocaïnomanes devant le tribunal

CHRISTINE WUILLEMIN

A défaut du Far West, la Broye, et surtout Payerne, était devenue le terrain de jeu de quatre «frères Dalton», auteurs d'une vingtaine de cambriolages et autres méfaits dont le but était de financer leur consommation de cocaïne. C'est aux célèbres bandits de la BD Lucky Luke que le procureur Christian Maire a comparé un groupe de malfaiteurs dont deux membres comparaissent hier devant le Tribunal de la Broye et du Nord vaudois, à Yverdon.

Toujours selon les termes du procureur, il y a Joe*, 26 ans, originaire de Macédoine, «petit méchant» «colérique», «cerveau» de la bande, et William*, son «second», 23 ans, né en Bosnie-Herzégovine. «Les deux autres frères Dalton ne seront pas jugés aujourd'hui», a précisé Christian Maire. Joe et William sont

accusés, entre autres, de vol en bande et par métier, de tentative de vol, de brigandage qualifié, de dommages à la propriété, de contrainte, de violation de domicile et de contravention à la loi fédérale sur les stupéfiants. Joe se serait aussi illustré par des injures, des actes violents et des menaces contre les autorités. Les deux hommes ont commis ces délits, seuls ou en bande, entre septembre 2013 et octobre 2014. Joe est actuellement en détention préventive.

Ces Dalton-là ne cambriolaient pas les banques. Ils leur préféreraient les offices du tourisme, une armurerie ainsi que divers commerces et entreprises qui ne leur rapportaient qu'un butin dérisoire. Le plus souvent, quelques centaines de francs. Point culminant de cette liste: un

brigandage qualifié particulièrement violent. Les prévenus ont expliqué s'être rendus le 6 août 2014 dans l'appartement d'une connaissance, à Payerne, pour voler de la cocaïne et de l'argent. Ils étaient accompagnés de plusieurs amis avec qui ils avaient bu.

Selon un témoin, qui tentait de le calmer, Joe était très excité. Il aurait menacé avec un couteau, le locataire qui affirmait ne pas avoir de drogue, et un autre témoin. Tous deux sont parvenus à s'enfuir. Restée seule dans l'appartement, l'amie du locataire s'est retrouvée face à trois hommes, dont William et Joe. Selon elle, ils l'ont menacée avec un pistolet, un couteau et un tournevis et l'ont contrainte à se dénuder, pour vérifier qu'elle ne cachait pas de cocaïne dans son soutien-gorge. Effrayée, la victime a

obtempéré avant de sauter par la fenêtre du premier étage, profitant d'un moment d'inattention des hommes. Elle s'est brisé la cheville. La victime a porté plainte et demande une compensation financière pour ses frais médicaux. Joe et William lui ont présenté leurs excuses durant l'audience.

Joe et William ont admis la plupart des faits qui leur sont reprochés. Mais certains aveux se sont modifiés au fil de la procédure, ce qui a causé à la Cour de puissants maux de tête. Pour sa part, Joe a contesté sa participation à quatre cambriolages qui ont eu lieu la même nuit, en décembre 2013, à Payerne. Il est pourtant mis en cause par William. Des accusations qui ont plongé Joe dans une colère noire, l'amenant à insulter co-

pieusement son acolyte. L'audience a dû être suspendue quelques instants.

Le Ministère public requiert contre Joe une peine privative de liberté de trois ans et demi, une amende de 500 fr. et la révocation du sursis partiel dont il avait bénéficié pour des faits similaires en 2012. Concernant William, Christian Maire demande 30 mois de prison avec sursis partiel portant sur 20 mois. Des peines trop lourdes selon les avocats de la défense. M^e Alexa Landert a plaidé pour une «peine modeste» à l'encontre de Joe et la non-révocation du sursis accordé en 2012. De son côté, M^e Joël Cretaz a demandé le sursis complet pour William. Le verdict sera rendu dans les cinq jours. I

*Prénoms d'emprunt